

## **ASSOCIATION LES ENFANTS DU TAMIL NADU**

**Rapport Général du Commissaire aux Comptes**  
**Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014**  
*Ce rapport contient 4 pages*  
*et 10 pages d'annexes*

## **ASSOCIATION LES ENFANTS DU TAMIL NADU**

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

*Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.*

Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2014, sur :

- ◆ Le contrôle des comptes annuels de L'ASSOCIATION LES ENFANTS DU TAMIL NADU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ La justification de nos appréciations ;
- ◆ Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.*

*Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe ayant trait aux faits caractéristiques de l'exercice et plus précisément aux dispositions relatives aux transferts de fonds vers l'Association Les Enfants Du Tamil Nadu India.*

## **II – JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

*Les options retenues dans le choix d'application des principes comptables et dans leurs modalités de mise en œuvre sont présentées dans la rubrique « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels. Nous avons procédé à l'analyse des méthodes utilisées et à la vérification par sondage de leur application. Nous estimons que ces règles et méthodes comptables sont correctement appliquées, conformes à la réglementation française.*

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Grenoble, le 5 juin 2015

Le Commissaire aux Comptes

**TEOREM A2C**

Thierry GENEVE

*Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble*

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	<b>TOTAL I</b>							
	Comptes de liaison							
	<b>TOTAL II</b>							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CREANCES (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés							
	Autres créances				17	17	100.00	
Valeurs mobilières de placement	37 715		37 715	39 684	1 970	4.96		
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	61 498		61 498	53 372	8 125	15.22		
Charges constatées d'avance (3)				1 159	1 159	100.00		
	<b>TOTAL III</b>	99 212		99 212	94 233	4 979	5.28	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)							
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	99 212		99 212	94 233	4 979	5.28	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
		<b>31/12/2014</b>	<b>12 31/12/2013</b>	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	26 615	16 274	10 341	63.54
	Report à nouveau				
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)</b>	<b>14 479</b>	<b>25 341</b>	<b>10 862</b>	<b>42.86</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
	<b>TOTAL I</b>	<b>41 094</b>	<b>41 615</b>	<b>521</b>	<b>1.25</b>
	<b>Comptes de liaison</b>				
	<b>TOTAL II</b>				
<b>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		6 058	6 058	100.00
	Fonds dédiés sur autres ressources	56 558	45 000	11 558	25.68
	<b>TOTAL III</b>	<b>56 558</b>	<b>51 058</b>	<b>5 500</b>	<b>10.77</b>
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 560	1 560		
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Instrument de trésorerie					
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance				
	<b>TOTAL IV</b>	<b>1 560</b>	<b>1 560</b>		
	<b>Ecarts de conversion passif (V)</b>				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>99 212</b>	<b>94 233</b>	<b>4 979</b>	<b>5.28</b>

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

1 560 1 560

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services		62			62	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				900	<del>900</del>	<del>100.00</del>
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes	2 519		8 336		<del>5 817</del>	<del>69.78</del>
Cotisations	17 005		17 950		<del>945</del>	<del>5.27</del>
Autres produits						
<b>TOTAL I</b>		<b>19 586</b>		<b>27 186</b>	<b>7 600</b>	<b>27.96</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	5 806		2 795		3 011	107.76
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)						
<b>TOTAL II</b>		<b>5 806</b>		<b>2 795</b>	<b>3 011</b>	<b>107.76</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b>13 780</b>		<b>24 392</b>	<b>10 612</b>	<b>43.51</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	
			Ecart N / N-1		
			Euros	%	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier					
Autres intérêts et produits assimilés	669		777	108	13.90
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	30		112	82	73.11
<b>TOTAL V</b>	<b>699</b>		<b>890</b>	<b>190</b>	<b>21.39</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>					
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
<b>TOTAL VI</b>					
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>699</b>		<b>890</b>	<b>190</b>	<b>21.39</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>14 479</b>		<b>25 281</b>	<b>10 802</b>	<b>42.73</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			60	60	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
<b>TOTAL VII</b>			<b>60</b>	<b>60</b>	<b>100.00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions					
<b>TOTAL VIII</b>					
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>			<b>60</b>	<b>60</b>	<b>100.00</b>
Impôts sur les bénéfices (IX)					
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>20 286</b>		<b>28 136</b>	<b>7 850</b>	<b>27.90</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>5 806</b>		<b>2 795</b>	<b>3 011</b>	<b>107.76</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>14 479</b>		<b>25 341</b>	<b>10 862</b>	<b>42.86</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
- Engagements à réaliser sur ressources affectées					
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	<b>14 479</b>		<b>25 341</b>	<b>10 862</b>	<b>42.86</b>



**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
<b>PRODUITS</b>						
Bénévolat		6 230			6 230	
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>		6 230			6 230	
<b>CHARGES</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole		6 230			6 230	
Prestations						
<b>TOTAL</b>		6 230			6 230	

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 99 212.09 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 19 586.20 Euros et dégageant un excédent de 14 479.39 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

## **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **- Projets menés en 2014 :**

Deux voyages en Inde ont été réalisés cette année, respectivement en janvier et en août. Voyages au cours desquels les Dirigeants de l'Association ont pu appréhender la transparence avec laquelle est géré l'orphelinat, mais également les progrès réalisés par les enfants tant en termes de suivi scolaire que d'éducation.

### **- Transferts de fonds vers EDTN India :**

Tout organisme indien recevant des fonds venant de l'étranger doit être en possession d'un document appelé le FCRA (Foreign Contribution Registed Act). L'Association avait obtenu il y a quelques années, un FCRA provisoire qui devait devenir définitif. Lors du changement de gouvernement indien en mai 2014, la situation s'est durcie et les associations indiennes n'étant pas en possession du document définitif, ont vu les fonds qui arrivaient de l'étranger être rejetés par leur banque. Ainsi, l'Association a subi le même sort lors d'un transfert de fonds intervenu au cours du mois de mai 2014. Afin de contourner ce dispositif, Sundar Raman (Président de l'Association EDTN India) a demandé que les fonds soient transférés par le biais de l'Association Bright Light Society avec laquelle il entretient des liens étroits de confiance. Les transferts internationaux de fonds sont donc faits depuis le mois de juillet 2014 à l'Association Bright Light Society qui joue un rôle uniquement d'intermédiaire dans la mesure où l'intégralité des fonds sont reversés à l'Association EDTN India. L'Association dispose de l'intégralité des justificatifs bancaires attestant que EDTN India est bien le destinataire final des fonds envoyés par EDTN France.

## **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés selon la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité à savoir la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice 2014 ont été établis conformément au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relative aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et des Fondations.

De ce fait, la comptabilité de l'Association est soumise au plan comptable général 1999 (CRC n°99-03) dont les principes sont édictés par le Code de Commerce, sous réserve des adaptations propres aux organisations à but non lucratif.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Tableau des variations des fonds associatifs**

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	16 274		10 341		26 615
RESULTAT DE L'EXERCICE	25 341	25 341		14 479	14 479
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>	<b>41 615</b>	<b>25 341</b>	<b>10 341</b>	<b>14 479</b>	<b>41 094</b>

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 560	1 560		
TOTAL	1 560	1 560		

**Tableau de suivi des fonds dédiés**

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés / Subvent°	119 400	6 058	6 058		
Fonds dédiés / Dons	45 000	45 000	3 442	15 000	56 558
TOTAL	164 400	51 058	9 500	15 000	56 558

Les fonds dédiés de l'Association sont composés :

- Des subventions reçues de diverses fondations dont particulièrement RAINBOW BRIDGE (dont l'utilisation a été principalement affectée à la construction de l'orphelinat) ;
- Des parts de résultat affectées par Assemblée Générale de l'Association, et dédiées aux actions menées en Inde.

**Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

**Dépréciation des valeurs mobilières**

Les valeurs mobilières de placement sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 560
Total	1 560

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

**Ventilation des subventions**

Aucune subvention perçue au cours de l'exercice 2014.

**Rémunération des dirigeants**

En conformité avec l'article 20 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006, nous vous indiquons que les "rémunérations des trois plus gros cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature" s'élèvent à 0 euro, l'Association ENFANTS DU TAMIL NADU ne disposant pas de personnel rémunéré.

**Bénévolat**

L'association fonctionne grâce à ses adhérents. Leur travail valorisé au SMIC (charges sociales comprises soit 13,82 € en moyenne) représente près de 450 heures de travail pour 6 230 €.

**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1.560 euros, facturés au titre du contrôle légal des comptes.

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

**Produits et charges exceptionnels**

**Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières**

Désignation	Date d'achat	Prix d'achat	Cours au 31/12/2014	Plus ou moins value latente
SICAV ET FCP MONETAIRES CL		37 715	37 779	64
TOTAL		37 715	37 779	64